

# LES MONNAIES SOCIALES : DYNAMIQUE ET LOGIQUES DES DISPOSITIFS

par Jérôme Blanc (\*)

*Comment expliquer que les dispositifs dits de monnaies sociales connaissent actuellement une dynamique d'extension inédite sur le plan historique ? Ce texte dégage trois principaux motifs qui font l'objet d'une analyse : d'abord, la localisation des transactions au sein d'un espace local ; ensuite, la dynamisation des échanges au bénéfice des populations ; enfin, la transformation des pratiques et des représentations de l'échange (motif qui justifie pleinement la dimension « sociale » de ces dispositifs). Ces dispositifs se rattachent à la dynamique de l'économie sociale et solidaire à la fois dans leurs fondements historiques, qui plongent dans des doctrines socialistes au XIX<sup>e</sup> siècle et au tournant du XX<sup>e</sup> siècle (Owen et Gesell principalement), dans la mobilisation de statuts (le plus souvent associatifs et parfois en lien avec des coopératives bancaires) et, surtout, dans les principes qui, aujourd'hui, les fondent.*

(\*) Jérôme Blanc (université Lumière Lyon 2), Lefi (EA 4012), Institut des sciences de l'homme, 14, avenue Berthelot, 69007 Lyon. Tél. : 04 72 72 64 07. Fax : 04 72 72 65 55. Courriel : jerome.blanc@ish-lyon.cnrs.fr.

---

## Introduction : une dynamique inédite

Depuis le début des années 80 ont émergé, d'abord dans le monde occidental (anglo-saxon, puis européen continental), puis dans d'autres pays, particulièrement latino-américains, un ensemble de dispositifs d'échange qualifiés souvent de « monnaies complémentaires », de « *community currency systems* » ou de « monnaies sociales ». Ces termes ne recouvrent pas toujours les mêmes phénomènes, mais derrière chacun d'eux il y a fondamentalement la construction à la fois non politique et non lucrative d'un espace local articulé autour d'une monnaie spécifique. Elle est non politique au sens où elle n'est pas diligentée par des administrations ou des gouvernements, et elle est non lucrative au sens où elle n'est pas orientée vers l'obtention et la distribution d'un profit.

Depuis le début des années 80 et le cas fondateur du système Lets de Comox Valley, dans l'île de Vancouver, au Canada, les dispositifs de ce type n'ont cessé de se multiplier dans le monde et de se différencier. Leur extension actuelle, un peu plus de vingt ans après les débuts de cette vague, est inédite sur le plan historique. Même s'il est très difficile d'évaluer correctement l'ampleur du phénomène, on peut dire qu'il y a, au milieu de la décennie 2000, entre un demi-million et un million d'adhérents<sup>(1)</sup>, répartis dans

---

(1) Pour la plupart, ces adhérents sont des personnes physiques ; ce sont plus rarement des entreprises (de type micro-entreprise et PME) et plus rarement encore des collectivités publiques.

plus de trois mille associations situées dans une quarantaine de pays, pour l'essentiel en Occident, en Amérique latine et au Japon (Blanc dir., 2006a). En France, on connaît leur manifestation, les systèmes d'échange local (Sel). Mais le cas le plus spectaculaire a été l'argentin, rassemblant, au plus fort de la crise de 2001-2002, jusqu'à cinq millions de personnes, soit plus de 10 % de la population, avant de s'effondrer et de revenir à un volume d'adhérents sans doute encore le plus élevé au monde, mais plus proche de ce que l'on peut constater ailleurs (Montillet, 2006). D'un point de vue général, le caractère inédit de l'extension de ces dispositifs doit être rapporté au mouvement concomitant d'ouverture des espaces internationaux, à la montée d'une catégorie de militants mobiles au niveau international, ainsi qu'au développement d'Internet, qui a démultiplié les contacts et la circulation des idées et des techniques dans ce domaine.

Parler de vague contemporaine de monnaies sociales suppose qu'elle n'est pas la première. Les vagues précédentes étaient balbutiantes<sup>(2)</sup> : deux expériences de marchés équitables du travail organisées par Robert Owen (1832-1834) en Angleterre<sup>(3)</sup>, un ensemble de monnaies locales, souvent fondantes, en Europe et en Amérique du Nord durant les années 30, dans le contexte de la rareté monétaire de la Grande Dépression<sup>(4)</sup>, quelques cas de monnaies locales fondantes dans la seconde moitié des années 50 en France et au Brésil<sup>(5)</sup>. Rares sont les expériences qui ont duré plus de deux ans et aucune n'a duré plus de cinq ans, à l'exception du cas très particulier de la banque coopérative WIR, en Suisse alémanique<sup>(6)</sup>. Bien que l'expérience de Robert Owen semble proche, dans l'esprit, de beaucoup des mouvements actuels, la seule expérience fondatrice citée de façon systématique par les promoteurs de monnaies sociales du monde entier est celle de la petite bourgade autrichienne de Wörgl, en 1932-1933. Il s'agit là de l'une des toutes premières mises en œuvre locales des propositions monétaires globales de Silvio Gesell : des billets locaux sont émis dont la validité ne se poursuit au fil des mois que moyennant l'achat et le collage réguliers d'un timbre. Pour éviter de payer le timbre, on utilise la monnaie : ce petit jeu de mistigri accélère la circulation. La légende veut que la bourgade, en quelques mois, ait connu un miracle. Il est cependant très difficile d'évaluer l'impact réel du dispositif en l'absence de données fiables ; il semble tout du moins que cette réussite soit liée à l'afflux de collectionneurs piqués au vif par cette monnaie si particulière. L'expérience de Wörgl est stoppée sur demande de la banque nationale autrichienne, craignant l'émulation qu'elle commençait à produire en Autriche (Onken, 1997). Elle aura duré moins de deux ans et concerné tout au plus quelques milliers de personnes.

Ce tableau historique est certes esquissé à grands traits, mais il illustre la nouveauté de la vague contemporaine : elle concerne beaucoup de pays, quelques milliers de « communautés », plusieurs centaines de milliers de personnes, et elle est manifestement durable, même si elle se recompose et se transforme rapidement. Des vagues précédentes, il reste un intérêt pour l'approche du socialiste proudhonien Silvio Gesell<sup>(7)</sup> (approche qui

(2) Voir Blanc (2000) pour un aperçu général de ces expériences.

(3) Sur Robert Owen, ses idées et ses expériences, la source la plus récente et la plus accessible en français est sans doute le livre de Serge Dupuis (1991). Concernant spécifiquement les marchés équitables du travail, voir Dupuis (1999).

(4) Les expériences de monnaie fondante (c'est-à-dire des billets ou des comptes dont le maintien de la valeur nécessite le paiement d'une forme de taxe), destinées à accélérer la circulation monétaire, ont été beaucoup présentées, mais trop souvent sans recul critique et d'une manière assez partielle (c'est le cas de la plupart des textes présents sur Internet). On peut néanmoins consulter, en allemand, une très bonne présentation d'expériences historiques par Werner Onken, l'éditeur des œuvres complètes de Silvio Gesell (Onken, 1997).

(5) Voir principalement Onken (1997).

(6) La banque WIR a été fondée en 1934. Il s'agit à l'origine d'une banque gérant les transactions de ses clients (principalement des PME) en une monnaie interne, le « wir », inconvertible en francs suisses. Voir le site [www.wir.ch](http://www.wir.ch).

(7) Son ouvrage principal a été traduit en français en 1948 (Gesell, 1916).

se manifeste dans les procédures de fonte, ou « oxydation », d'un certain nombre de monnaies sociales actuelles, particulièrement en Argentine et dans les pays de langue allemande), un rapport à l'économie sociale et ses diverses manifestations dans le monde, un détachement à l'égard des mécanismes marchands et/ou capitalistes, une méfiance considérable à l'égard des institutions publiques, souvent perçues comme soumises ou associées aux intérêts privés bancaires, organisateurs de la rareté monétaire et, partant, des inégalités sociales. La combinaison de ces inclinations permet d'obtenir une certaine lecture des approches théoriques et militantes contemporaines des monnaies sociales.

Les dispositifs de la vague contemporaine ont des parentés avec l'économie sociale et solidaire telle qu'elle est conçue en France, quelle que soit la façon dont on aborde les activités ainsi qualifiées. Leurs statuts sont la plupart du temps associatifs, bien que parfois les monnaies émises le soient par des coopératives et, dans quelques cas très rares, comme celui de Fortaleza, au Brésil, par des coopératives bancaires. Les grands principes de gouvernance interne renvoient à ceux de l'économie sociale et solidaire, *via* l'accent placé sur la participation nécessaire des membres usagers dans un cadre de démocratie interne, parfois assez peu formel ou à la recherche de modalités inédites (pour le cas français, voir Lenzi, 2006; pour le cas argentin d'un club de la Red de trueque solidario – « Réseau de troc solidaire » –, voir par exemple Gémonet, 2006; pour le cas des débuts d'une expérience thaïlandaise impulsée par une organisation non gouvernementale (ONG) qui a dû co-construire le dispositif avec la participation de la population locale, voir Powell et Salverda, 2000; etc.). Sur un plan plus général, on peut voir dans les monnaies sociales le ferment d'une « radicalisation de la démocratie » (Blanc, 2006*b*) ou les « germes d'une véritable révolution sociale » (Hart, 2006), *via* la restitution d'un pouvoir de contrôle et de définition de la monnaie aux citoyens eux-mêmes. La participation nécessaire des membres usagers est doublée d'un principe de localisation et de proximité des membres, conçu comme la base d'une réciprocité et d'une solidarité bien enracinées; il conduit en général à développer des dispositifs de petite taille, susceptibles d'être voisins, certains permettant les échanges entre eux, plutôt que de gros dispositifs où les personnes redevennent anonymes.

Ce texte cherchera à identifier les principaux mobiles au cœur des monnaies sociales, que l'on trouve dans les discours des organisateurs ou que l'on repère dans des modes d'organisation des dispositifs. Ce texte ne visera cependant pas à évaluer l'efficacité des monnaies sociales compte tenu de ces objectifs<sup>(8)</sup>. Comme base de la réflexion, il est possible de positionner ces monnaies face à deux ensembles: d'une part, les monnaies à logique politique; d'autre part, les monnaies à logique lucrative. Les premières sont émises par une autorité politique ou sous son contrôle. Les monnaies nationales en sont le type même, mais on trouve aussi là des monnaies locales émises par des communes, des provinces (comme les multiples *bonos* en Argentine émis par nécessité sur la période 1984-2003<sup>(9)</sup>) ou d'autres niveaux

(8) On renvoie pour cela le lecteur à certains textes de l'ouvrage collectif Blanc (2006a).

(9) Sur la phase spectaculaire de ces monnaies provinciales, c'est-à-dire la période 2001-2003, voir Miguel Zanabria (2005).

d'administration publique, de même que les monnaies de territoires autonomistes, voire sécessionnistes. Les secondes sont émises par des entreprises pour lesquelles l'objectif visé au travers de cette activité est lucratif. On trouve là les systèmes de compensation interentreprises, souvent qualifiés de « *barter* » (troc) et parfois, en France, de « systèmes d'échange marchandises », fonctionnant sur la base d'une monnaie interne. On trouve aussi les dispositifs de fidélisation de la clientèle au moyen de la distribution aux clients d'un pouvoir d'achat en une monnaie interne.

Les monnaies sociales sont, dans ce cadre, des monnaies locales qui ne sont émises ni dans une logique politique ni dans une logique lucrative, mais dans une logique citoyenne. A examiner la question de plus près, trois grands mobiles sont à l'œuvre : la localisation des échanges au sein d'espaces communautaires ou territoriaux, la dynamisation des échanges à l'intérieur de ces espaces et la transformation de la nature de ces échanges. Avant d'examiner successivement ces trois mobiles, il est utile de préciser que ces échanges sont, la plupart du temps, majoritairement des prestations de services (incluant la transmission de savoirs), mais dans une proportion qui n'exclut pas un rôle important aux biens, particulièrement dans les dispositifs qui accueillent beaucoup de personnes à bas revenus, que ces biens soient confectionnés par les membres usagers ou remis en circulation comme biens de seconde main.

---

## Localiser des échanges

Un premier mobile consiste à souhaiter protéger les espaces locaux contre les risques de déplacement des activités économiques. Lorsqu'ils ne sont pas compensés par des flux inverses, les transferts vers l'extérieur de revenus créés localement sont des facteurs d'appauvrissement. Il s'agit donc de privilégier l'usage local de revenus tirés d'une production locale. La constitution d'un circuit autonome, plus ou moins étanche à l'égard du circuit économique courant, peut favoriser une telle localisation. L'établissement d'un localisme monétaire va précisément dans ce sens, car ces monnaies locales sont employées, en principe, uniquement localement et, par définition, localisent l'usage des revenus obtenus sous cette forme. Par là, les monnaies locales peuvent constituer un aiguillon renforçant des objectifs plus larges de développement local<sup>(10)</sup>.

Une telle logique de protection de l'espace local vise essentiellement à orienter (localiser) la fourniture de services et de biens. Est ainsi rejeté le modèle de la grande entreprise ou de la filiale dépendante d'un groupe qui surdétermine l'orientation des flux de revenus tirés de sa production (Glover, 1995 ; Douthwaite, 1996). Au-delà, les effets de la mondialisation sur les dynamiques locales peuvent être visés, avec un refus de cette déconnexion entre les espaces de formation et de dépense des revenus. Les circuits monétaires autonomisés autour d'une monnaie locale doivent alors intégrer des demandeurs et des offreurs enracinés localement, autrement dit des acteurs

(10) Ce mobile est particulièrement évident dans le travail de l'ONG Strohaln. Voir Henk van Arkel, Camilo Ramada et Jaap Vink (2006), ainsi que le site [www.strohaln.org](http://www.strohaln.org).

dont les pratiques d'échange s'adressent prioritairement à des partenaires locaux. Artisans, professions libérales, petits commerçants, micro-entreprises, petites et moyennes entreprises (PME) et personnes physiques sont ainsi les acteurs à privilégier : la localisation de leurs partenaires dans les échanges est aisée. Par exemple, des particuliers pourront privilégier des restaurateurs locaux plutôt que des chaînes nationales ou internationales de restaurants (à l'exemple d'Ithaca, Etat de New York, où le retrait d'une chaîne bien connue de restauration rapide a été compensé par l'installation d'un restaurateur local acceptant la monnaie d'Ithaca). On comprend qu'il est plus difficile d'intégrer des acteurs dont l'activité s'oriente prioritairement vers des partenaires extérieurs à l'espace local, car cela implique de la part de ces acteurs une réorientation au moins partielle de leurs échanges, et à tout le moins l'établissement d'un cloisonnement entre les activités commercialisées avec la monnaie locale et celles commercialisées avec les monnaies nationales habituelles. Un tel cloisonnement, cependant, n'est pas un obstacle insurmontable, dans le sens où un système de comptabilité adapté peut permettre de travailler avec deux monnaies.

Un autre objectif de protection, que l'on retrouve dans certaines formes de localisme monétaire, consiste à lutter contre les prélèvements obligatoires non strictement locaux. Ces prélèvements sont en effet un facteur de fuite de revenus dont on ne sait pas sous quelle forme et en quelle quantité ils reviendront. Si des localismes monétaires poursuivent cet objectif avec en arrière-plan des visées autonomistes, voire sécessionnistes (comme la Padanie d'Umberto Bossi, au milieu des années 90), ce n'est pas possible pour les monnaies sociales, qui sont des monnaies locales non politiques dont les promoteurs n'ont rien à gagner à des confrontations avec les autorités et la justice.

Lorsque, dans des pays où les dispositifs de monnaies sociales ont quelque ancienneté, ces échanges échappent aux prélèvements ou aux règles sociales en vigueur, c'est donc qu'il a été jugé non pertinent de les y soumettre<sup>(11)</sup>. Une raison de ne pas le faire est le caractère non professionnel des échanges réalisés et la dynamique d'entraide privilégiée par certains dispositifs. C'est le cas des systèmes d'échange local (Sel) français, pour lesquels un procès, tenu en 1998 et ayant conduit en appel à la relaxe des personnes initialement accusées de travail dissimulé, a permis de conclure que les échanges internes relèvent d'une entraide et de la construction de liens sociaux conviviaux, assez proches de l'entraide rurale d'autrefois ou de l'aide que peuvent s'apporter des amis, des voisins ou des membres d'une même famille<sup>(12)</sup>. Dans un autre registre, on peut faire valoir que l'activité d'échange d'une personne dans un dispositif concourt directement ou indirectement à son insertion<sup>(13)</sup> et qu'il faut en conséquence intégrer la possibilité de développer de tels échanges dans les régimes de revenus minima, de sorte qu'ils soient complémentaires et non substituables : c'est le choix réalisé, par exemple en France ou en Belgique, pour les Sel et les Lets (*local exchange trading systems*). Mais la non-soumission des échanges internes à des règles sociales ou fiscales n'est pas systématique.

(11) Voir Seyfang (2006) pour le cas des *time banks* britanniques : les revenus obtenus de l'échange de services ne sont pas imposables, tandis que ceux obtenus de l'échange de biens le sont. Dans l'équivalent états-unien, les systèmes *time dollar*, les échanges de services comme de biens ne donnent pas lieu à des revenus imposables.

(12) Pour la discussion générale, voir Servet, 1999 ; pour le procès de Foix en lui-même, voir Laacher, 2003.

(13) De fait, si elle y concourt, c'est de façon surtout indirecte. Pour les Lets britanniques, voir les commentaires, basés sur une étude de terrain, de Williams *et al.*, 2001.

En Australie, par exemple, les échanges à l'intérieur des Lets admettent parfaitement les prélèvements sociaux et la TVA dès lors que des professionnels réalisent par leur biais une partie de leur activité. Cela conduit à développer des échanges bimonétaires permettant de recueillir les dollars australiens nécessaires au règlement de ces prélèvements.

## Dynamiser les échanges locaux

La protection des espaces locaux au sens de la localisation des échanges peut passer par des procédures ne nécessitant pas la création d'une monnaie propre : des systèmes de contrôle ou de taxation des flux d'entrée et de sortie de biens d'un territoire, par exemple, ou la constitution de réseaux d'entraide fonctionnant sur une réciprocité non « comptabilisée ». C'est la raison pour laquelle une monnaie locale (à but ni politique ni lucratif) a d'autres mobiles d'existence au-delà de cette logique de localisation des échanges. Elle vise en particulier à dynamiser les échanges locaux au bénéfice des populations, autrement dit du développement économique local, du développement social et du développement humain<sup>(14)</sup>.

Cette dynamisation peut être d'abord le résultat de la première logique de localisation des échanges, dans la mesure où celle-ci restreint par définition à des acteurs locaux des transactions auparavant tournées vers des clients ou des fournisseurs extérieurs. Le volume des transactions internes est donc mécaniquement accru, même si cela ne signifie pas que, dans l'ensemble, le volume de toutes les transactions réalisées par les acteurs locaux soit plus important qu'auparavant, considérant qu'il peut s'agir d'un simple détournement de trafic par la substitution des partenaires des échanges. Quoi qu'il en soit, cette localisation bénéficie à la collectivité dans son ensemble, puisque l'accroissement de l'activité interne induit davantage de production et d'emplois internes.

Au-delà de l'effet mécanique de la localisation des échanges sur leur dynamique, il est possible d'établir des dispositifs *ad hoc* conduisant à décourager la détention d'avoirs monétaires et/ou à développer l'accès au crédit.

Une première direction consiste à privilégier l'accès au crédit. Dans certains dispositifs comme les Lets, est organisé l'accès automatique au crédit gratuit (Servet, 1999). Cette caractéristique très particulière conduit Pantaleo Rizzo (2003) à qualifier ces dispositifs de « monnaies multilatérales » ou « monnaies personnelles » et à considérer leur caractère novateur par rapport à d'autres formes monétaires, qu'il qualifie de « monnaies complémentaires » ou « monnaies sociales » et dans lesquelles le mode d'émission monétaire est beaucoup plus classique. Dans ces monnaies multilatérales, le crédit est automatique dans la mesure où les adhérents n'ont pas à faire de demande pour accéder à ce crédit. Au contraire, le principe d'un Lets veut que la confiance mutuelle construite socialement par l'organisation du dispositif lui-même soit une condition suffisante pour l'accès au crédit ; par ailleurs, ce crédit automatique est consubstantiel au Lets lui-même,

(14) Seyfang (2006) illustre très bien ces objectifs, ainsi que les résultats dans le cadre d'un système de *time bank* britannique.

étant donné que, les comptes étant initialement positionnés à zéro (tout nouvel adhérent se voit ouvrir un compte dont le solde est nul), c'est le fait même d'échanger qui crée du débit sur certains comptes et du crédit sur d'autres. Le crédit est gratuit dans la mesure où aucun taux d'intérêt n'est pratiqué. La gratuité et l'automatisme sont deux conditions primordiales du fonctionnement du dispositif, car affecter un coût ou une barrière à l'accès au crédit dissuaderait de l'échange. Dans les systèmes de monnaies complémentaires (selon les catégories de Pantaleo Rizzo), on retrouve la gratuité, mais non l'automatisme. Un exemple très clair est celui des clubs de *trueque* argentins : lors de son adhésion, un nouveau membre reçoit un montant fixe sous forme de billets internes, mais par la suite il n'y a pas (sauf exception) de réinjection de monnaie par un nouveau crédit. La masse monétaire est donc directement proportionnée au nombre d'adhérents<sup>(15)</sup>. Quoiqu'il en soit, en règle générale, dans ces cas de monnaie multilatérale comme de monnaie complémentaire, les crédits ou l'émission monétaire ne financent pas l'investissement ou la création d'activités : ils financent simplement un échange qui donne lieu à une consommation non productive<sup>(16)</sup>.

C'est ainsi que d'autres types de monnaies locales sont pensés plus ou moins en rapport avec le microcrédit, dans l'objectif de pouvoir distribuer des crédits à des porteurs de projets d'activités qui n'auraient pas trouvé prêteur dans les établissements financiers courants, du fait notamment de l'absence des garanties classiquement exigées. Ce mariage entre monnaies locales et microcrédit est en particulier tenté dans des expériences conduites par l'ONG Strohalm, comme l'expérience de la banque coopérative locale Palmas dans la ville de Fortaleza, au Brésil (Ferreira et Moers, 2006). Il reste rare que dans le cadre classique d'un dispositif de monnaie sociale de tels crédits soient possibles : c'est le cas à la marge dans le dispositif de l'Ithaca Hour aux États-Unis, et il semble que dans certains clubs de *trueque* argentins de telles pratiques aient pu se développer, bien qu'elles y soient manifestement restées très limitées. Ces possibilités restent encore, au milieu de la décennie 2000, une voie d'expérimentation, certes prometteuse sur le plan du développement local.

Une question majeure, lorsqu'il est question de crédit, est celle des ressources sur lesquelles l'émission de monnaie est adossée. Dans le cas des monnaies multilatérales, il s'adosse uniquement à la confiance mutuelle développée au sein du dispositif. Dans le cas des autres monnaies, le crédit peut se faire *ex nihilo*, par pure création monétaire, ou sur la base d'un fonds initial. La mise en réserve d'un montant en monnaie nationale garantissant la monnaie émise est un facteur puissant de mise en confiance, car on peut alors autoriser la conversion entre monnaie locale et monnaie nationale. Mais, dans ce cas, la création d'une monnaie locale n'accroît pas la masse monétaire, elle se contente de la confiner dans un espace local. La pure création monétaire, au contraire, permet de démultiplier la masse monétaire et combine ainsi localisation et dynamisation ; il y a alors, cependant, un risque de surémission et d'effondrement de

(15) Il faudrait préciser qu'elle est proportionnée au nombre cumulé d'adhérents, déduction faite de ceux d'entre eux qui, en abandonnant le dispositif, ont rendu la monnaie qu'ils avaient reçue initialement ; mais ce cas semble avoir été très rare. Cela conduit immédiatement à voir le problème potentiel de ce type de fonctionnement : une accumulation de monnaie interne liée à l'absence d'un mécanisme efficace de retrait. Montillet (2006) traite de ce grave problème qui a largement contribué à l'effondrement du *trueque* en Argentine.

(16) Il faut cependant nuancer, car, au moins dans le réseau de *trueque* de la zone ouest de Buenos Aires (RTZO), il y a eu une dynamique de constitution de filière productive (Gómez, 2006).

la confiance, comme l'a montré le cas argentin en 2002 (Montillet, 2006). Une seconde direction consiste à organiser les échanges de sorte que les personnes dépensent leurs revenus très rapidement, en totalité et localement. Dans ce but, une vision très originale est issue de la doctrine de Silvio Gesell (1916) qu'ont activement promue des organisations dites « franchistes », se réclamant des monnaies et de la terre franches, dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle et qui a connu une résurgence importante depuis les années 80<sup>(17)</sup>. Dans ce cadre, l'idée même d'un intérêt sur les crédits est récusee; il faut faire subir l'intérêt non à celui qui emprunte, mais à celui qui détient des avoirs monétaires sans les employer (sous forme de dépense ou de dépôt bancaire recyclable par la banque). La taxe imposée aux détenteurs d'argent les incite à dépenser ou à prêter rapidement leurs fonds afin de reporter son paiement sur autrui. Le principe de la monnaie fondante n'est pas consubstantiellement lié au localisme monétaire, si l'on veut bien se souvenir que Gesell en proposait l'application au système monétaire international, tandis que, peu après, et dans une tout autre logique théorique, Irving Fisher le conseilla en 1932-1933 au candidat Franklin D. Roosevelt comme solution à la dépression aux Etats-Unis (Allen, 1977). En revanche, il peut constituer un élément clé de l'organisation d'une monnaie locale; dans ce cadre, le localisme monétaire apparaît comme un moyen d'expérimenter et de diffuser les propositions des organisations franchistes. Aujourd'hui, certains Lets, particulièrement les systèmes Talent dans les Alpes germaniques (liés aux organisations franchistes), mais aussi, et de plus en plus, des Sel français ainsi que, depuis peu, les clubs de *trueque* argentins, ont recours à des formes de fonte ou « oxydation » monétaire régulière, ou encore à la fixation de dates limites d'utilisation des avoirs. Le tableau 1 présente plusieurs formes d'organisation du crédit en fonction de deux critères: d'une part, le coût du crédit et, d'autre part, les modalités d'accès. L'accès courant au crédit suppose un calcul de rentabilité et de risque par l'émetteur; au contraire, les monnaies multilatérales reposent sur un accès automatique au crédit, avec, pour certaines, un accès sans limites. Par ailleurs, le coût du crédit peut être en droite ligne avec le coût supporté couramment dans tout crédit bancaire; mais dans certains dispositifs monétaires spécifiques il est nul (cas de la plupart des systèmes de type Lets). Certains des dispositifs de monnaie locale mettent en place un mécanisme dissuadant de l'inutilisation des avoirs, mais ce choix apparaît largement indépendant du choix réalisé en termes de coût du crédit, car on retrouve une forme d'oxydation ou de fonte dans des systèmes de type Lets tout comme dans des systèmes tels que le *trueque* argentin ou les expérimentations de l'ONG Strohaln.

(17) Un ouvrage important dans cette dynamique est celui de Margrit Kennedy (1987), traduit en vingt langues, dont en français en 1996.

## Transformer la nature des échanges

On comprend, avec la facilitation de l'accès au crédit, en quoi l'établissement de monnaies locales peut jouer un rôle dans des buts de localisation

**Tableau 1**  
**Organisation du crédit : coût du crédit et modalités d'accès\***

Coût du crédit / Accès au crédit	Taux d'intérêt (courant ou autre, non bonifié)	Taux d'intérêt bonifié	Taux d'intérêt nul
Accès moyennant un calcul de rentabilité et une demande de garanties économiques	Crédit bancaire classique et microcrédit	Microcrédit	/
Accès moyennant l'examen de garanties collectives et de la viabilité du projet	Microcrédit; banque Palmas à Fortaleza (Brésil)	Microcrédit; expérience Palmas avec Strohalms à Fortaleza (Brésil)	Vellités dans certains clubs de <i>trueque</i> (Argentine)
Accès ponctuel (par exemple à l'adhésion)	/	/	<i>Trueque</i> (Argentine), Ithaca Hour (Etats-Unis)
Accès automatique dans certaines limites	/	/	La plupart des systèmes de type Lets aujourd'hui
Accès automatique et non limité	/	/	Lets Comox Valley (Canada), 1983

\* On place dans ce tableau des formes de crédit non associées à une monnaie locale (crédit bancaire classique et microcrédit), ainsi que des formes de crédit associées à une monnaie locale. Concernant le microcrédit, le taux d'intérêt est loin d'être systématiquement bonifié, et les organisations, largement minoritaires, qui réussissent à équilibrer leurs comptes le font en général au prix d'un taux d'intérêt particulièrement élevé.

et de dynamisation des échanges. Les monnaies sociales cependant, comme forme particulière des monnaies locales, reposent sur un mobile supplémentaire et spécifique: la volonté de transformer des éléments clés de la façon dont sont représentés et pratiqués les échanges. On pose ici qu'une monnaie locale réunissant les deux premiers mobiles constitue une monnaie sociale dès lors qu'elle respecte ce troisième mobile.

A écouter leurs promoteurs et organisateurs, à lire les chartes et autres textes relatifs aux monnaies sociales, il apparaît que celles-ci peuvent viser en particulier trois objectifs relativement à la nature des échanges: transformer le statut des échangistes, transformer la relation établie entre eux, éloigner les échanges du marché.

Les monnaies sociales cherchent souvent à transformer le statut des personnes, au sens où elles visent à faire émerger des pratiques et des comportements nouveaux valorisant des activités généralement non rémunérées en reliant la mise en œuvre de ces compétences à la capacité de consommer. La figure clé de ce statut renouvelé est celle du « prosommateur »,

conçue par Alvin Toffler (1980), que l'on retrouve très explicitement au cœur des monnaies sociales argentines, mais dont on peut trouver une paternité dans les expériences de Bourses du travail de Robert Owen en 1832-1834 (Primavera, Sanzo et Covas, 1998 ; Dupuis, 1991). Le prosommateur constitue la figure centrale de la « troisième vague » qui, selon Toffler, succéderait à celle de la révolution industrielle. Le prosommateur est alternativement producteur et consommateur de biens et de services susceptibles d'être produits de la sorte. On peut l'interpréter de deux façons. En premier lieu, le prosommateur est une personne incluse dans la vie économique par ses deux actes économiques : elle contribue à la production et elle consomme ; ce n'est pas une personne au chômage pour laquelle seule la protection de l'assurance chômage permettrait de conserver le lien avec la consommation, ce n'est pas non plus un consommateur abs-trait des conditions du travail. Ce « travail » peut par ailleurs être d'une grande variété et les dispositifs de monnaies sociales contribuent précisément à valoriser des activités difficilement valorisables (ou monnayables) habituellement, du fait des contraintes de la professionnalisation : confec-tion de plats cuisinés maison, couture, garde de chiens et de chats, jardi-nage... Le prosommateur est donc une figure de l'inclusion économique et sociale. En second lieu, cette figure précise la nature de la localisation et de la dynamisation des échanges que visent les monnaies locales sociales : il s'agit principalement d'une petite économie de producteurs individuels – allant jusqu'aux artisans et aux professions libérales – dont l'organisation en filière productive est soit impensable (du fait de la nature des activités productives), soit seulement un objectif émergent, par le biais notamment d'ONG opérant en Amérique latine au début des années 2000 ou dans le cadre d'un réseau tel que la Red de trueque zona oeste (RTZO) argentine. Les monnaies sociales visent aussi à faire émerger de nouvelles relations entre les partenaires des échanges en promouvant la constitution de liens interpersonnels dans et par l'échange. L'imaginaire occidental du marché, que l'on retrouve à revers dans l'imaginaire de nombre de militants, théo-riciens et usagers des dispositifs de monnaies sociales, en fait un espace de calculs individuels, égocentrés et par principe asociaux<sup>(18)</sup>. Dans ce cadre, la monnaie apparaît porteuse d'une « liberté frappée » (Blanc, 2004) à partir de laquelle se déploient les comportements de défection et donc de concurrence (Hirschman, 1970). On comprend là en quoi le refus du marché ainsi conçu est souvent associé à un refus de la monnaie. Cette liberté frappée implique que la relation d'échange revêt un caractère purement ponctuel. Il peut pourtant exister une relation d'échange durable entre deux partenaires ; dans ce cas, leur lien n'est pas rompu par le paiement de l'échange, mais, par l'étirement de ce lien dans le temps, l'échange est susceptible de se reproduire automatiquement (Servet, 1999 ; Blanc, 2004). La plupart des monnaies sociales sont organisées pour donner la possibi-lité que s'établissent des relations de ce type dans le cadre de la commu-nauté constituée par les utilisateurs de la monnaie locale. Ainsi, les organisateurs de Lets luttent contre l'individualisme calculeur qui résulte

(18) Cette conception n'est pas généralisée, ce qui engendre une certaine diversité des dispositifs. Par exemple, le « marché » n'est pas nécessairement un modèle auquel s'opposer, dans le réseau argentin de la Red global de trueque (Réseau global de troc), alors que le réseau de la Red de trueque solidario (Réseau de troc solidaire), qui en est un rejeton critique, le met clairement à distance. De même, l'Ithaca Hour ne s'y oppose pas formellement, ainsi que des dispositifs qui visent moins des échanges conviviaux qu'un déve-loppement local solidaire dans un contexte de pays dits en voie de développement ou émergents (Brésil, Thaïlande).

de la capacité du porteur de monnaie à s'affranchir de toute relation autre que celle, ponctuelle, établie pour ce qui est considéré comme l'échange marchand ou l'échange sur le marché. Pour cela, ils mettent en place un dispositif qui favorise le développement d'échanges conviviaux dans une logique d'« estime » de l'autre plutôt que de prix marchands (Servet, 1999). Ce qui est recherché est la « ré-immersion » (au sens polanyien) de la transaction dans une relation humaine qui la dépasse et lui donne un sens. La localisation monétaire doit ici permettre le déploiement dans le temps des relations entre les contractants, au fil de l'établissement d'une confiance mutuelle; cette confiance permet le crédit et, par conséquent, l'étirement de liens de dette. C'est bien parce que les échanges donnent lieu à une comptabilisation monétaire, et par là même à un paiement permettant de ne pas reproduire cet échange, que cet échange peut effectivement se reproduire et qu'une relation interpersonnelle peut se développer.

Les monnaies sociales visent enfin à éloigner les échanges de cette stricte logique marchande. Cet éloignement est favorisé par la mise en avant des deux logiques précédentes de la valorisation de compétences difficilement rémunérables hors du dispositif et de l'établissement de liens de clientèle. Produire un tel éloignement suppose cependant une organisation particulière. Elle doit en effet bloquer la reproduction du système de prix marchand à l'intérieur de l'espace local (ce que Finn Bowring, 2000, qualifie d'« *isomorphisme marchand* »), transformer les critères de la formation des prix eux-mêmes<sup>(19)</sup>, sélectionner les partenaires des échanges en combattant l'opportunisme, etc. Dès lors, peut intervenir la représentation d'une réciprocité multilatérale en lieu et place des comportements marchands. La notion de monnaie est d'autant plus discutée que les dispositifs visent cet éloignement du marché, car la monnaie est la plupart du temps conçue comme son auxiliaire; cela peut conduire à former un système d'échange monétaire pensé et affiché comme ne relevant pas de la monnaie, mais du troc.

(19) A ce propos, voir ce qui est dit dans l'Assem, association dans la ville italienne de Martano (Rizzo, 1999).

## Pour conclure

Les monnaies sociales sont donc des monnaies locales au sens où elles visent à localiser et à dynamiser les échanges au sein d'un espace réduit, qui peut être défini comme un territoire ou comme une communauté. Mais les monnaies sociales sont des monnaies locales particulières, car elles visent aussi un autre mobile: la transformation de la nature des échanges. Surtout, ce sont des dispositifs d'échange organisés sur une base, par principe démocratique, la plupart du temps associative, et qui visent un développement social local destiné à valoriser les compétences et les savoirs non pris en compte dans le cadre habituel de l'activité économique.

De fait, l'émergence des monnaies sociales dans les années 80 a coïncidé avec l'émergence d'une nouvelle dynamique d'initiatives qui ont donné lieu à l'« économie solidaire » ou à la « nouvelle économie sociale ».

Ces dispositifs mettent à distance tout à la fois la réciprocité pure, l'échange marchand pur et la redistribution, en réalisant des combinaisons spécifiques. Ce ne sont pas, en effet, des systèmes d'échange purement réciprocaire, précisément parce que la monnaie intervient comme un tiers validant socialement les échanges et mettant le pur don, contre-don à distance. Ce ne sont pas non plus des systèmes purement liés à des logiques redistributives dont l'ordonnateur serait une collectivité publique, parce que la plupart des dispositifs émanent de groupes de citoyens qui les mettent en œuvre de façon volontaire et autonome. Ce ne sont pas, enfin, des systèmes marchands dont la localisation des échanges constituerait la seule particularité, parce que dans la plupart des cas on introduit des règles qui mettent le fonctionnement marchand des échanges à distance. Ces idées générales n'excluent cependant pas la possibilité que certains dispositifs se rapprochent fortement de l'un de ces trois pôles, mais cela reste rare.

On peut retrouver, enfin, la dimension politique de l'économie solidaire. La communauté se construit comme espace de convivialité, d'ouverture et de débats, établissant par là les fondations d'un espace public de proximité. Le débat constant au sein d'instances souvent non formalisées est une caractéristique forte de beaucoup de modèles de monnaies sociales. C'est ainsi que les choix organisationnels procèdent de consensus propres à chaque dispositif (ou éventuellement, à un niveau hiérarchique supérieur, à chaque réseau de dispositifs) que les tensions internes présentes peuvent faire évoluer – tout autant qu'elles peuvent provoquer des dissidences, des scissions, voire l'effondrement du dispositif. La courte histoire des monnaies sociales de la vague du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle est pleine de ces difficultés, et l'exemple argentin tout particulièrement. ●

## Bibliographie

**Allen W. R.** (1977), « Irving Fisher, FDR, and the Great Depression », *History of Political Economy*, vol. 9, n° 4, hiver, pp. 560-587. (repris in M. Blaug (ed.), *Pioneers in Economics*, vol. 41, Aldershot, Edward Elgar, 1992, pp. 1-28).

**Blanc J.** (2000), *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, Paris, L'Harmattan, 351 p.

**Blanc J.** (2004), « La relation d'échange. Quelques pistes pour (re)penser l'échange », 1<sup>er</sup> Congrès national de sociologie, Réseau thématique en formation n° 12 « Sociologie économique », Association française de sociologie, Paris-XIII Villetaneuse, 24-27 février.

**Blanc J., dir.** (2006a), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales, rapport 2005-2006*, Paris, Economica, 547 p.

**Blanc J.** (2006b), « Les enjeux démocratiques des dispositifs de monnaies sociales », in M. Humbert et A. Caillé (dir.), *La démocratie au péril de l'économie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 263-275.

**Bowring F.** (2000), « Les Sel et les inégalités sociales », *La Revue du Mauss semestrielle*, n° 15, 1<sup>er</sup> semestre, pp. 373-382.

**Douthwaite R.** (1996), *Short Circuit. Strengthening Local Economies for Security in an Unstable World*, Foxhole, Greenbooks, XIV + 386 p.

**Dupuis S.** (1991), *Robert Owen, socialiste utopique (1771-1858)*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 361 p.

**Dupuis S.** (1999), « Robert Owen et le mouvement des marchés du travail en Grande-Bretagne : 1832-1834 », in J. M. Servet (dir.), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Paris, Economica, pp. 65-72.

**Ferreira A., Moers P.** (2006), « Le projet Fomento à Fortaleza », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales, rapport 2005-2006*, Paris, Economica, pp. 355-382.

**Gémonet L.** (2006), « La diffusion et

l'apprentissage de valeurs propres aux clubs de *trueque* : discours et pratiques des adhérents du club San Javier Solidarios », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales, rapport 2005-2006*, Paris, Economica, pp. 469-480.

**Gesell S.** (1916), *L'ordre économique naturel*, trad. fr. de la 8<sup>e</sup> éd. all., Paris, Marcel Rivière, 1948, 402 p.

**Glover P.** (1995), *Hometown Money: How to Enrich Your Community with Local Currency*, Ithaca Money, Ithaca (New York), 100 p.

**Gómez G.** (2006), « La RTZO, ou "Réseau de troc de la zone ouest", partenaire de l'économie locale », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales, rapport 2005-2006*, Paris, Economica, pp. 497-512.

**Hart K.** (2006), « Richesse commune : construire une démocratie économique à l'aide de monnaies communautaires », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales, rapport 2005-2006*, Paris, Economica, pp. 135-152.

**Hirschman A. O.** (1970), *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1995, 212 p.

**Kennedy M.** (1987), *Libérer l'argent de l'inflation et des taux d'intérêt. Créer un moyen d'échange que tout le monde puisse utiliser et qui protège la Terre*, trad. fr., Genève, Editions Vivez soleil, 1996, 155 p.

**Laacher S.** (2003), *Les Sel, une utopie anti-capitaliste en pratique*, Paris, La Dispute, 171 p.

**Lenzi C.** (2006), « L'enquête nationale sur les Sel en 2004 : éléments d'analyse », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales, rapport 2005-2006*, Paris, Economica, pp. 253-279.

**Montillet L.** (2006), « Et pour quelques crédits de plus... », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales, rapport 2005-2006*, Paris, Economica, pp. 401-422.

**Onken W.** (1997), *Modellversuche mit sozialpflichtigem Boden und Geld*, Lütjensburg, Fachverlag für Sozialökonomie, 67 p.

**Powell J. et Salverda M.** (2000), « The Mouse that Roared: State Insecurity and Thailand's first Community Currency System », *Watershed*, 6, n° 1, pp. 48-53.

**Primavera H., Sanzo C. de ~, Covas H.** (1998), « Re-shuffling for a New Social Order: the Experience of the Global Barter Network in Argentina », atelier « Enhancing People's Space in a Globalizing Economy », IGGRI/KEPA, Espoo (Finlande), 5-9 septembre.

**Rizzo P.** (1999), « Le système de réciprocité indirecte de l'Assem : un lien de solidarité financière fondée sur la réciprocité », in J.-M. Servet (dir.), *Rapport « Exclusion et liens financiers » 1999-2000*, Paris, Economica, pp. 401-408.

**Rizzo P.** (2003), *L'économie sociale et solidaire face aux expérimentations monétaires. Monnaies sociales et monnaies multilatérales*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 223 p.

**Servet J.-M.**, dir., (1999), *Une économie sans argent. Les systèmes d'échange local*, Paris, Seuil, 344 p.

**Seyfang G.** (2006), « Consacrer du temps à la

construction de la communauté? Une évaluation des banques de temps comme outil d'inclusion sociale », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales, rapport 2005-2006*, Paris, Economica, pp. 323-338.

**Toffler A.** (1980), *La troisième vague*, Paris, Denoël-Gonthier, coll. « Médiations », 623 p.

**Van Arkel H., Ramada C., Vink J.** (2006), « Méthodes pour le succès des monnaies complémentaires », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales, rapport 2005-2006*, Paris, Economica, pp. 213-228.

**Williams C. C., Aldridge T., Lee R., Leyshon A., Thrift N., Tooke J.** (2001), « The Role of the Third Sector in Paving a "Third Way": Some Lessons From Local Exchange and Trading Schemes (Lets) in the United Kingdom », *International Journal of Community Currency Research*, vol. 5.

**Zanabria M.**, (2005), « Les monnaies parallèles d'Etat, un mariage de convenance », colloque international « Trabajo, conflictos sociales e integración monetaria: América Latina en una perspectiva comparada », Universidad nacional de general sarmiento (UNGS)-Institut de recherche pour le développement (IRD), UNGS, 11-13 octobre.